



Point info Pays de la Loire Juin 2016



L'Emploi Store à Nantes

C'est à Nantes qu'Anne-Léone Campanella, directrice du programme digital de Pôle emploi, et l'équipe de l'Emploi store ont choisi de faire étape, mercredi 25 mai, pour le roadshow de l'Emploi Store, un événement dédié à la promotion du portail.

La Direction régionale a souhaité profiter de cette occasion pour convier également nos principaux partenaires institutionnels et des entreprises du secteur du numérique de la région. L'évènement s'est déroulé au CCO (Centre de Communication de l'Ouest situé Tour de Bretagne à Nantes), lieu rassembleur des acteurs socio-économiques de l'ouest.

Après une table ronde consacrée à la transformation digitale de Pôle emploi, les 80 invités présents ont pu toute la matinée découvrir ou (re)découvrir le portail et bénéficier de démonstrations en live réalisées par 12 ambassadeurs digitaux de la région.

Place ensuite l'après-midi à une rencontre dédiée aux partenaires régionaux de l'Emploi Store, start-up ou associations ayant créé une application disponible sur l'Emploi Store. Une première pour ces partenaires ravis de l'initiative. « Cette rencontre permet de tisser des liens, de construire une communauté Emploi Store et va sans nul doute nous permettre à chacun de nous développer en mutualisant nos infos » se réjouit Nicolas, créateur de l'appli Manager de talents.

* Un buzz sur Twitter !

Avec près de 900 tweets, une moyenne de 1000 vues par tweets édités depuis notre compte régional @poleemploi_PDL, l'étape nantaise du roadshow a fait le buzz ! Parmi les 180 twittos qui ont relayé l'évènement, on retrouve en tête nos ambassadeurs régionaux .

Déménagement de l'agence Ancenis

Depuis le 13 mai, les collègues d'Ancenis accueillent désormais demandeurs d'emploi, entreprises et partenaires, aux horaires habituels, à l'adresse suivante :

Pôle emploi Ancenis
336 rue de Châteaubriand
CS 30225
44156 ANCENIS Cedex

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !

L'algorithme au service de l'humain et de l'emploi



Les algorithmes sont des outils parfaits pour contribuer à fluidifier et optimiser le marché du travail. Pôle emploi est totalement engagé dans une démarche de digitalisation de ses process et d'exploitation des datas. Mais nous nous sommes lancés dans cette dynamique, sans oublier qu'une embauche n'est pas le fruit de « la main invisible » d'un marché du travail qui s'auto-régulerait. A côté de ces formidables facilitateurs technologiques, l'action du conseiller est primordiale pour faciliter les démarches des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Pôle emploi vient d'ailleurs de publier une [enquête](#)* sur cette question. Nous nous sommes demandés si le contact humain entre le chef d'entreprise et le conseiller de Pôle emploi favorisait l'embauche. Et la réponse est évidemment positive : plus Pôle emploi prospecte les entreprises et échange avec elles, plus les embauches augmentent.

Peu importe que l'entreprise ait ou non formalisé son intention d'embauche, celle-ci s'accroît quel que soit le cas de figure et, encore mieux, se concrétise ultra majoritairement au travers d'un CDI. La prospection a fait progresser le nombre d'embauches en CDI de 13%. L'augmentation a été contrebalancée par une légère baisse des contrats en CDD, mais le résultat est clair. Il l'est d'autant plus que les recrutements se sont déclenchés très rapidement, dans les deux à trois mois suivant les premiers contacts. Le tête à tête, la discussion, la bonne compréhension, créent donc l'emploi et favorisent l'emploi durable. Autre constat, plus les visites étaient fréquentes, plus le nombre d'offres d'emploi progressait. La prospection a ainsi accéléré la création d'emploi ou levé les obstacles à une embauche qui ne se serait peut-être jamais faite.

La révolution numérique nous oblige à repenser notre métier

Si les résultats de cette enquête sont riches d'enseignements, cela ne veut pas dire qu'une recette magique existe. Mais, c'est simplement la démonstration qu'une création d'emploi est tout autant une affaire technologique qu'une affaire de terrain et d'écoute. Un chef d'entreprise a besoin d'être rassuré. Un conseiller de Pôle emploi doit connaître au mieux la réalité de l'entreprise. Si les algorithmes permettent de dégager du temps pour se parler et créer de l'emploi, c'est un excellent levier.

La révolution numérique nous oblige à repenser notre métier, c'est une évidence mais l'algorithme libère du temps pour que les conseillers renouent avec la discussion et la prospection. Et c'est tant mieux ! La démarche efficace est donc celle qui conjugue le meilleur des deux mondes. C'est bien le pari que compte relever Pôle emploi...

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !



* L'*enquête* s'est faite sur un large panel de 8232 établissements sélectionnés, 4 112 prospectés, 129 agences volontaires, 700 agents suivis en permanence. Une méthode de ciblage a été mise à disposition des agences qui ont choisi le mode de contact adapté à leur terrain. Les 4112 établissements ont été contactés plusieurs fois et plus de 2500 visites en entreprises.

Un nouveau trio exécutif à la tête de la CFE-CGC

François Hommeril (54 ans) est officiellement le nouveau président de la Confédération Française de l'Encadrement-CGC. Élu le 1^{er} juin à l'occasion du premier jour du 36^e Congrès confédéral à Lyon, il succède à Carole Couvert et devient le dixième président de l'histoire de l'organisation. Le nouveau trio exécutif est complété par Alain Giffard (61 ans), successeur de Marie-Françoise Leflon au poste de Secrétaire général, et par Franck Zid (60 ans), réélu comme Trésorier national, un poste qu'il occupe depuis le Congrès de Saint-Malo, en 2013.

Ce nouveau triumvirat confédéral s'était dessiné dès le comité directeur du 25 avril dernier durant lequel la CFE-CGC avait fait savoir qu'un trio unique avait été proposé à l'unanimité, plébiscitant François Hommeril, Alain Giffard et Franck Zid. *"Nous allons à un Congrès rassemblés et nous faisons la démonstration d'une organisation en ordre de marche qui sait rester unie"*, avait indiqué Carole Couvert, alors présidente confédérale.

Au cœur d'un printemps social décisif pour l'avenir des salariés (projet de loi El Khomri et négociation sur l'assurance chômage), la CFE-CGC peut donc s'enorgueillir de préparer dans les meilleures conditions et de manière responsable les prochaines échéances décisives, au service et au soutien de ses adhérents et militants.

"Je tiens à saluer le travail accompli par la précédente direction confédérale lors de la dernière mandature, déclare François Hommeril. Les trois dernières années ont été propices au développement de la CFE-CGC, il faut continuer à travailler dans cette direction pour faire de la CFE-CGC une organisation visible, représentative et créative, incarnant une culture d'excellence."



A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !



Assurance-chômage : une négociation sous pression



Les partenaires sociaux ont engagé mi-février des négociations tendues sur la refonte des règles de l'Unedic, en proie à un déficit record. Le patronat veut mieux inciter au retour à l'emploi. Les syndicats craignent un recul des droits. Explications.

C'est la dernière grande négociation sociale du quinquennat. Patronat et syndicats ont engagé le 22 février 2016 une discussion pour revoir les règles de l'assurance-chômage. Ils doivent aboutir d'ici au 30 juin 2016, date d'expiration de l'actuelle convention Unedic, s'ils ne veulent pas que l'Etat reprenne en main le régime.

Leur tâche ne sera pas aisée. L'Unedic affiche un déficit cumulé de près de 26 milliards d'euros, un record. Le gouvernement exige que de substantielles économies soient trouvées, la timide baisse du chômage espérée cette année ne permettant pas d'améliorer la situation.

Les syndicats proposent essentiellement des hausses de cotisations : taxation de tous les contrats courts (CGT, CFE-CGC), bonus-malus favorisant les comportements vertueux des entreprises (FO, CFE-CGC), hausse des plafonnements des cotisations (CGT, FO, CFE-CGC), dégressivité des cotisations (CFDT, CFE-CGC)...

Mais du côté patronal, on exclut toute « hausse globale des cotisations ». Les pistes du Medef sont plutôt axées sur des économies de dépenses. Il veut limiter les avantages des seniors, renforcer les contrôles, revoir le calcul des allocations et faire varier la durée des droits selon le niveau du chômage.

Le régime, mode d'emploi

L'assurance-chômage, qui offre un revenu de remplacement à ceux qui perdent leur emploi, est gérée par les partenaires sociaux au sein de l'Unedic. Ils renégocient les règles d'indemnisation tous les deux ans, pour coller aux évolutions du marché du travail.

L'assurance-chômage est financée par les cotisations des entreprises (4 % du salaire brut) et des salariés (2,4 %), représentant environ 34 milliards d'euros annuels. Mais les dépenses tournent autour de 38 milliards, d'où un déficit d'environ 4 milliards par an. La dette devrait atteindre 29,4 milliards fin 2016. Pour la combler l'Unedic emprunte sur les marchés.

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

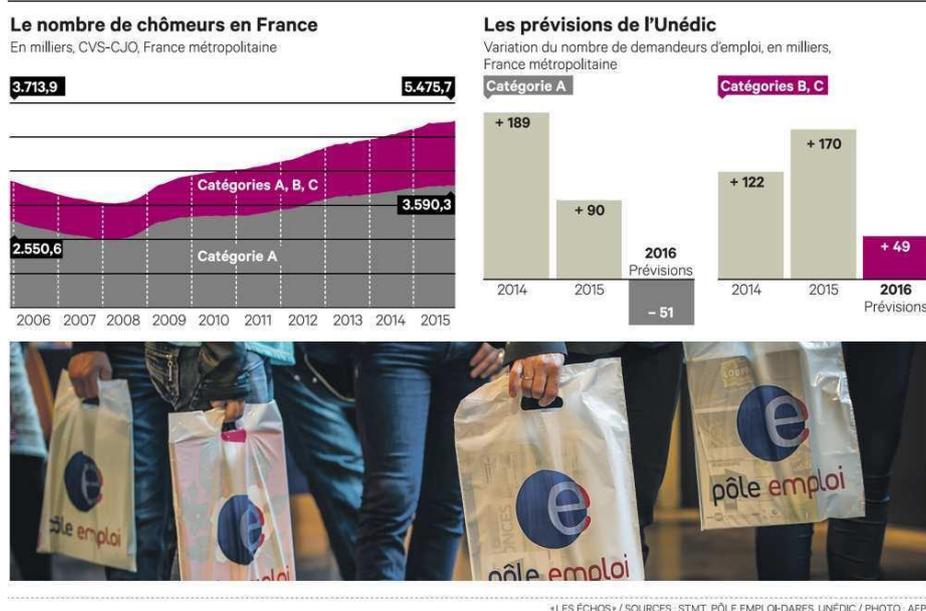
Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !

Chômage et déficit record

Avec côté dépenses, un nombre de chômeurs en forte hausse et, côté recettes, une contribution des salariés qui l'est beaucoup moins, la dette de l'Unedic s'est littéralement envolée avec la crise. De 5,2 milliards d'euros en 2008, elle a quintuplé pour atteindre 25,8 milliards en 2015.



Le gouvernement attend notamment de nouvelles règles permettant d'atteindre au moins les 800 millions d'euros d'économies sur les dépenses d'assurance-chômage prévus dans la loi de Finances 2016. Avec un taux de chômage à plus de 10% de la population active, l'Unedic prévoit un déficit de 3,6 milliards d'euros en 2016, après 4,4 milliards en 2015. Son endettement pourrait bondir à plus de 29 milliards d'euros fin 2016 et, si rien n'est fait, à 35 milliards en 2018.

Le film de la négociation

Les négociations, qui ont débuté le 22 février, prévoyaient cinq autres sessions plénières, les 8 et 24 mars, les 7 et 28 avril et le 12 mai. Des dates supplémentaires ont été fixées le 30 mai et le 16 juin.

Très tendues les négociations font du surplace. Le 26 avril, le patronat a lancé l'offensive en arrêtant un premier document détaillant ses préconisations. Ces propositions font bondir les syndicats en faisant porter tout l'effort sur les chômeurs, notamment par des reculs de droits des seniors ou encore une refonte du mode de calcul des allocations.

Les deux parties jugent difficile, voire impossible, d'aboutir dans les délais. Tous jugent inéluctable une prolongation de l'actuelle convention, qui arrive à échéance le 30 juin, pour achever les négociations, transcrire juridiquement un éventuel accord et obtenir l'agrément du gouvernement.

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !



Les intermittents aussi

La négociation Unedic a relancé la féroce bataille sur le régime spécifique d'assurance-chômage des intermittents du spectacle, les fameuses annexes 8 et 10. A l'été 2014, pour éteindre le conflit provoqué par les mesures d'économie imposées par le patronat et certains syndicats, le gouvernement avait fini par en prendre une large partie du coût à sa charge et par promettre aux syndicats et aux employeurs du spectacle d'être mieux associés aux prochaines discussions.

Donc cette année, pour la première fois, il revient aux professionnels du spectacle de fixer leurs propres règles d'indemnisation, mais ils doivent respecter des principes édictés dans un premier temps par le patronat et les syndicats interprofessionnels. Ce document, proposé par le patronat et signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC mais pas par la CGT et FO, demande aux intermittents 185 millions d'euros d'économies en année pleine d'ici à 2018, mais suggère que l'Etat en compense une partie, à hauteur de 80 millions.

Le 28 avril, le patronat et les syndicats du spectacle sont parvenus à un accord. Mais il est loin d'atteindre les économies exigées. Il prévoit notamment d'assouplir les conditions d'affiliation au régime des intermittents (507 heures de travail sur 12 mois, au lieu de 10 mois pour les techniciens et de 10 mois et demi pour les artistes) et d'augmenter de 1 point les cotisations patronales d'assurance-chômage finançant le régime, de 8% à 9% du salaire brut.

Les curseurs du gouvernement

Officiellement, l'Etat n'intervient pas dans les négociations sur l'assurance-chômage, du ressort des partenaires sociaux. Mais il est tout de même un acteur clef du dossier : c'est lui qui garantit les emprunts de l'Unédic sur les marchés financiers, et c'est lui qui assume à Bruxelles son déficit cumulé record.

« *La pérennité financière du régime d'assurance chômage ne signifie pas une diminution de l'indemnisation des chômeurs* », a assuré Myriam El Khomri, le 17 mars. « *D'autant plus que seulement la moitié des demandeurs d'emploi sont indemnisés* », a-t-elle souligné. La ministre du Travail a pointé du doigt deux sources de déficits : les « *employeurs qui font des contrats particulièrement courts* » et les « *ruptures conventionnelles* ».

Ces déclarations marquent un changement de ton du gouvernement, qui mettait l'accent, jusqu'à présent, sur le fait que la France avait la durée d'indemnisation « *la plus longue d'Europe* ». Début février, les curseurs mis en avant par la ministre étaient les suivants : la « *durée d'indemnisation* », la « *durée d'affiliation* », le « *coefficient de conversion, c'est-à-dire un jour cotisé égale un jour indemnisé* », le « *taux de remplacement* » (le rapport entre l'indemnisation et le salaire) ou encore la « *dégressivité* » des allocations.

Source : Les Echos 31/05/16

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !

L'AIF comme levier de valorisation de l'expertise professionnelle



Les 12 stagiaires de l'expérimentation

De janvier à mars, la direction territoriale du Maine-et-Loire a participé à une expérimentation inédite dans le département : financer 12 conventions AIF pour des demandeurs d'emploi seniors à former au métier de tuteur externe.

Peu connu, mobilisant une expertise métier et des qualités pédagogiques, le tutorat externe à l'entreprise est particulièrement utile aux TPE et PME qui n'ont pas en interne les ressources nécessaires pour réaliser des actions de tutorat (accompagnement d'un nouveau salarié, optimisation de l'organisation de l'activité ou d'un service, etc....).

L'ASCAPE 49 et le CIBC Pays de la Loire, en partenariat avec la CCI du Maine-et-Loire, ont donc imaginé proposer à des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus, techniciens, agents de maîtrise ou cadres, de valoriser leur expertise en se formant au métier de tuteur externe. Une formation très pragmatique puisque les stagiaires ont mis en pratique leurs acquis de formation et expérience professionnelle lors d'actions de tutorat réalisées en entreprise, pendant la formation.

Pendant 2 mois, ces 12 demandeurs d'emploi, ayant auparavant travaillé dans la communication, le commerce ou encore les ressources humaines ont ainsi accompagné 23 salariés sur 12 projets d'entreprise (294h d'AIF, dont 105h en entreprise) et acquis de nouvelles compétences en tutorat.

L'atteinte des objectifs convenus entre le chef d'entreprise et le tuteur externe sur sa mission de développement de compétences ou d'organisation résolument centrée sur la tâche a satisfait l'ensemble des entreprises, dont certaines ont donné suite dans leur suivi avec le tuteur.

Au cours de la formation, 2 stagiaires ont trouvé des missions de tuteur externe en CDD et 3 d'entre eux se sont lancés en « freelance » à l'issue.

Pour tous, l'AIF leur aura permis de valider et affirmer leur projet professionnel et créer du lien entre leur expérience et les besoins actuels des entreprises.

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !